

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

MODIFICATION DU PLU

Par arrêté n° 2018-0629 du 13 septembre 2018,

Monsieur le Maire de SAINT GRATIEN a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, suivant décision du 25 juillet 2018, a désigné pour conduire l'enquête Monsieur Christian OUDIN, ingénieur géologue en retraite, en qualité de Commissaire Enquêteur.

L'enquête se déroulera à la mairie de SAINT GRATIEN 1 place Gambetta, du 15 octobre 2018 au 16 novembre 2018 inclus pendant 33 jours consécutifs. Le dossier d'enquête sera consultable suivant les horaires d'ouverture de la mairie, le lundi, mercredi, vendredi de 08h30 à 17h00, mardi de 13h 30 à 17h00, jeudi de 08h30 à 19h00, le samedi de 09h00 à 12h00.

Le Commissaire Enquêteur recevra le public en mairie aux dates et heures suivantes :

Lundi 15 octobre 2018 de 09 h 00 à 12 h 00

Jeudi 25 octobre 2018 de 16 h 00 à 19 h 00

mercredi 31 octobre 2018 de 09 h 00 à 12 h 00

Samedi 10 novembre 2018 de 09 h 00 à 12 h 00

Vendredi 16 novembre 2018 de 14 h 00 à 17 h 00

Un poste informatique sera également mis à la disposition du public afin de permettre la consultation du dossier d'enquête publique à la Mairie de SAINT GRATIEN 1 Place Gambetta aux heures d'ouverture ci-dessus citées.

Durant toute la durée de l'enquête chacun pourra prendre connaissance du dossier d'enquête publique :

- à l'Hôtel de ville,
- sur le site internet de la ville de SAINT GRATIEN (www.ville-saintgratien.fr)
- sur le registre dématérialisé <https://www.registre-dematerialise.fr/896>

Et chacun pourra consigner ses éventuelles observations, propositions et contre propositions :

- sur le registre d'enquête papier au siège de l'Hôtel de ville
- par voie postale à la Mairie, à l'adresse suivante : Monsieur Le Commissaire Enquêteur, Mairie de Saint Gratien, Hôtel de ville, 1 Place Gambetta, 95210 Saint Gratien.
- par courrier électronique à l'adresse suivante enquete-publique-896@registre-dematerialise.fr
- sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante <https://www.registre-dematerialise.fr/896>

A l'expiration de cette enquête publique, le Commissaire Enquêteur transmettra dans un délai de trente jours suivant la clôture, le dossier accompagné de ses conclusions, de l'ensemble des pièces et de son avis au Maire.

A l'issue de l'enquête, le public pourra consulter pendant un an le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur, dès réception en mairie, sur le site internet de la ville et à la Mairie aux jours et heures d'ouverture indiqués ci-dessus. Le Conseil municipal se prononcera par délibération sur l'approbation du PLU. Il pourra au vu des conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet de PLU en vue de son approbation.